

Synthèse_indicateurs à renseigner

			à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	à 6 ans	
PP-1	Nombre de logements locatifs, pour chaque mode de financement (prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif à usage social, prêt locatif social), donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'État ou par les délégataires, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et part hors du cadre de la rénovation urbaine, à trois et six ans.	EPCI	nb PLAI total	X	X	à remplir	X	X	à remplir
			nb PLAI hors QPV			à remplir			à remplir
			nb PLAI hors ANRU			à remplir			à remplir
			nb PLUS total			à remplir			à remplir
			nb PLUS hors QPV			à remplir			à remplir
			nb PLUS hors ANRU			à remplir			à remplir
			nb PLS total			à remplir			à remplir
			nb PLS hors QPV			à remplir			à remplir
nb PLS hors ANRU	à remplir	à remplir							
PP-1 bis	Nombre de logements locatifs, pour chaque mode de financement (prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif à usage social, prêt locatif social), mis en service, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et part hors du cadre de la rénovation urbaine, à trois et six ans.	EPCI	nb PLAI total	X	X	à remplir	X	X	à remplir
			nb PLAI hors QPV			à remplir			à remplir
			nb PLAI hors ANRU			à remplir			à remplir
			nb PLUS total			à remplir			à remplir
			nb PLUS hors QPV			à remplir			à remplir
			nb PLUS hors ANRU			à remplir			à remplir
			nb PLS total			à remplir			à remplir
			nb PLS hors QPV			à remplir			à remplir
nb PLS hors ANRU	à remplir	à remplir							
PP-2	Nombre de logements rénovés* au sens du premier alinéa du II de l'article 5 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, parmi le parc de logements de classe énergétique E, F, G, par année	EPCI	nb de logements de classe E, F et G	à remplir					
			nb de logements rénovés	à remplir					
PP-3	Nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements, à trois et six ans.	EPCI	nb total de logements	X	X	à remplir	X	X	à remplir
			nb de logements réhabilités appartenant...			à remplir			à remplir
PP-4	Nombre de logements mis en commercialisation, parmi le parc total de logements, à trois et six ans.	EPCI	nb total de logements	X	X	à remplir	X	X	à remplir
			nb de logements mis en commercialisation			à remplir			à remplir
PP-5	Nombre de mutations de locataires déjà logés dans le parc de l'organisme ou d'un autre organisme de logement social, réalisées vers le parc de l'organisme, parmi le nombre total des attributions, par année.	EPCI	nb de mutations	à remplir					
			nombre total d'attributions	à remplir					
PS-1	Nombre d'attributions de logements, suivies de baux signés, réalisées en application des vingt-trois à vingt-sixième alinéas de l'article L. 441-1*, parmi le nombre total des attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par année.	EPCI	nb total d'attributions hors QPV	à remplir					
			nombre d'attributions aux ménages (25 % -1 ^{er} quartile) hors QPV	à remplir					
PS-2	Nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation déclinés par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et/ ou les orientations en matière d'attribution des établissements publics de coopération intercommunale, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.	EPCI	nb total d'attributions	à remplir					
			nb total d'attributions hors QPV	à remplir					
			nombre d'attributions aux ménages prioritaires	à remplir					
			nombre d'attributions aux ménages hors QPV	à remplir					
SR-1	Nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, par année.	EPCI	nb total de logements	à remplir					
			nb de logements accessibles	à remplir					
G-2	Taux de vacance commerciale supérieure à trois mois, par année	EPCI	Taux de vacance commerciale....	à remplir					

Synthèse_indicateurs à renseigner

6° de l'article 6 du décret	L'énoncé de la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme, mentionnée au huitième alinéa de l'article L. 445-1, comprend un développement qualitatif, appuyé de données chiffrées territorialisées, portant sur les arbitrages patrimoniaux de l'organisme. Le cas échéant, ce développement comporte le nombre de démolitions prévues et réalisées, hors et dans le cadre de la rénovation urbaine, à trois et six ans.	EPCI	nombre de démolitions prévues hors rénovation urbaine	X	à remplir	X	à remplir		
			nombre de démolitions prévues dans le cadre de rénovation urbaine		à remplir		à remplir		
			nombre de démolitions réalisées hors rénovation urbaine		à remplir		à remplir		
			nombre de démolitions réalisées dans le cadre de rénovation urbaine		à remplir		à remplir		
G-1	Coût de gestion locative par logement géré, par année	patrimoine du bailleur		à remplir					

Partie accession

PP-ACC-1.	Pourcentage de logements agréés conformément à la réglementation prévue à l'article R. 331-76-5-1 transformés en logements locatifs sociaux, au regard du parc de logements en accession détenu par l'organisme et du nombre de transferts de propriété au bénéfice de titulaires de contrats sur la période concernée, à trois et six ans.	Au département	nombre de logements en accession détenu par l'organisme	X	à remplir	X	à remplir		
			nombre de transferts de propriété au bénéfice de titulaires de contrats sur la période concernée, à trois et six ans		à remplir		à remplir		
PS-ACC-1.	Pourcentage minimal de contrats signés par an avec des ménages dont les revenus n'excèdent pas les plafonds applicables aux opérations financées dans les conditions de l'article R. 331-12.	Au département		à remplir					
PS-ACC-2.	Pourcentage minimal de contrats signés par an avec des ménages dont l'apport personnel ne dépasse pas 10 % du prix de vente.	Au département		à remplir					

Partie foyer

PP-LF-1	Nombre de logements équivalents donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, à trois et six ans.	Au département		X	à remplir	X	à remplir	
PP-LF-1 bis.	Nombre de logements équivalents mis en service, à trois et six ans	Au département		X	à remplir	X	à remplir	
PP-LF-2.	Nombre de logements équivalents rénovés au sens du premier alinéa du II de l'article 5 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, parmi le parc de logements équivalents de classe énergétique « E », « F », « G », par année	Au département		à remplir				
PP-LF-3.	Nombre de logements équivalents réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements équivalents, à trois et six ans.	Au département		X	à remplir	X	à remplir	